

Feuillet explicatif aux parents PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui sera adopté au Conseil d'établissement du 5 décembre 2024.

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

- Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son **intégrité** ou à son **bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

Intimidation

- « Tout comportement, parole, acte ou geste **déliéré** ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- « Toute forme de **violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également à toute autre **incidence** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes de connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

(Dixième article du Protocole national de l'école)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- L'école est située en milieu urbain et a un indice socio-économique de rang décile 6.
- L'école accueille 426 élèves, soit 208 garçons et 218 filles.
- 40 élèves bénéficient d'un plan d'intervention.
- Les familles sont issues de 33 ethnies différentes et 101 élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.



Augmenter la proportion d'élèves ressentant avoir **Objectif 1** : un sentiment de justice à la suite des conséquences données lors d'interventions d'ici juin 2025.

- Ce que l'école va faire :
 - Le personnel se réfère à un arbre décisionnel.
 - Le personnel agit de façon constante en retour avec tous les acteurs concernés lors d'interventions.
 - Une voie de communication plus efficace entre tous les intervenants.

Diminuer la proportion d'élèves rapportant souvent ou très souvent s'être fait insulter ou traité de noms d'ici juin 2025.

- Ce que l'école va faire :
 - Intervention immédiate d'un adulte auprès d'un élève distrait s'être fait insulter ou traité de noms.
 - Animation d'un atelier de sensibilisation sur la discrimination et sur l'ouverture aux différences dans chaque classe.
 - Enseignement du contenu du cours CCQ.

Mesures préventives

Mesure de sécurité visant à contraindre la violence à caractère sexuel

Mesure de sécurité

- Boîte de dénonciation (S.O.S) au centre d'aide
- Animation d'ateliers par différents partenaires (enseignant, ADPEEC, organismes externes, etc.)

Formation obligatoire

- Formation MEQ - 2025

Autres mesures

- Enseignement explicite des règles de vie
- Valorisation des comportements positifs
- Animation d'ateliers en classe
- Etc.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Animation d'ateliers par l'enseignant, l'ADPEEC ou d'organismes externes
- Sujet abordé lors de l'enseignement des contenus du cours CCQ

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesure de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rencontre avec le TES
- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 - suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)
- Communication avec les parents

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- Communication avec les parents
- Outils sur les comportements sexualisés (Fondation Marie Vincent)
- Référence à une ressource externe (CISSSO)

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Soutenir votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- ☎ 819 777-5921
- 📧 ecole.mont-plu@csso-qc.ca
- 🌐 www.csisso-qc.ca
- 📄 <https://www.csisso-qc.ca/fr/le-csso>

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au Protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- ☎ Priscilla Thibault-Bernier
- ☎ 819 777-5921
- 📧 priscilla.thibault.bernier@csso-qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSEO

- ☎ Caroline Sauvé
- ☎ 819 777-4548 poste 850 701
- 📧 caroline.sauve@csso-qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- ☎ Catherine Labelle
- ☎ 1 833 420-5233
- 📧 info@cpsp-quebec.ca
- 🌐 www.cpsp-quebec.ca

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- ☎ 1 800 361-8085
- 🌐 www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- ☎ 819 246-0222
- 🌐 www.gatineau.ca

CISSS de l'Outaouais

- ☎ 811 option 2
- 🌐 www.csisso-qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- ☎ 1 800 331-2311
- 🌐 www.cavac-qc.ca

Commission des services juridiques

- ☎ 1 800 842-2213
- 🌐 www.csj-quebec.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- ☎ 819 595-1905
- 🌐 www.iasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- ☎ 819 771-7773
- 🌐 www.calas.ca

Aidez-moi svp

- 🌐 aide.mirovivo.ca